

Formation annuelle obligatoire pour les experts en automobile afin de maintenir leur agrément VE (véhicule endommagé).

Objectifs de formation :

- ✓ Maintenir les connaissances tant au niveau juridique que technique, des experts amenés à suivre des réparations
- ✓ Faire part aux experts des évolutions techniques et juridiques de leur activité
- ✓ Permettre aux experts d'anticiper l'avenir des nouvelles technologies et du droit de leur activité d'expert.

Programme de formation :

- ✓ Sujet imposé : La sécurité routière - Les origines des accidents de la route
- ✓ Sujet imposé : Le cadre juridique des obligations et responsabilités de l'expert automobile agréé et qualifié VE en matière de sécurité routière :
 - Les fondements légaux et réglementaires des procédures VE, notamment les dispositions des articles L. 327-1 et suivants du code de la route : définition des obligations et responsabilités de l'expert en automobile.
 - La formation présentera les différentes obligations de l'expert en automobile et le cadre réglementaire du suivi et du contrôle de la réparation :
 - Obligation d'information (exemple airbags Takata et les missions de l'expert)
 - Respect du contradictoire
 - Respect et application des critères relatifs aux véhicules techniquement non réparables et aux véhicules dangereux
 - Respect de la méthodologie du suivi VE.
 - La responsabilité personnelle, i.e. pénale et disciplinaire, de l'expert en automobile.
 - Le document de suivi VE et les documents réglementairement obligatoires dans le cadre du suivi VE
- ✓ Sujet libre : La technologie Drive By Wire
- ✓ Sujet libre : Les flash info
 - Les organismes autour du métier de l'expert
 - Les évolutions techniques des sujets antérieurs

Précisions sur les sujets imposés :

Le sujet de la sécurité routière est présent chaque année dans toutes les formations VE et varie selon les actualités. Quant aux sujets imposés technique et législatif, les thématiques évoluent chaque année selon les demandes du Ministère de l'Intérieur.

Public Cible :

- ✓ Expert Automobile en titre (diplômé)

Intervenants :

Animation de la formation sous forme de binôme.

- ✓ Formateur technique
- ✓ Formateur juriste

Démarche Pédagogique :

- ✓ Des cas concrets sont présentés aux participants
- ✓ Des retours d'expériences entre participants
- ✓ Adapter les réponses aux questions des participants concernant les particularités du terrain
- ✓ Le nombre de stagiaire maximum par session est de 20 personnes

Modalités Pédagogiques :

A la demande du Ministère de l'Intérieur, la formation se tiendra en présentiel obligatoirement.

Prérequis :

Cette formation s'adresse uniquement aux experts automobile diplômé

Modalités d'évaluation :

Une évaluation des connaissances sous forme de QCM en ligne d'une durée de 1h00 (répartie à différents moments de la formation).

Documents remis aux stagiaires :

- ✓ Document envoyé ou mis à disposition en janvier de l'année N+1

Durée :

1 jour - 8 heures

Lieux et dates de formation :

- ✓ Dans les locaux de BCA Expertise au siège, à Asnières-sur-Seine ou bien en régions dans des salles de conférence louées à cet effet
- ✓ Se référer au site internet : <https://www.bca.fr/carcare-academie/>.
- ✓ Consulter le service formation pour plus d'informations

Tarifs :

- ✓ 300 € HT/ personne

Contact :

- ✓ Email : contact@carcareacademie.fr
- ✓ Téléphone : 01 88 59 03 76

Modalités d'accès à la formation

Envoi d'un mail sur l'adresse contact@carcareacademie.fr

Délai d'accès à la formation

1 semaine après la demande d'inscription écrite



Accessibilité

CarCare Académie et ses collaborateurs sont particulièrement sensibles à l'accessibilité de ses formations à tous et à l'intégration des personnes en situation de Handicap.

Contactez-nous à l'adresse contact@carcareacademie.fr afin d'étudier ensemble les possibilités d'accès.